



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 063-216302141-20260520-DB_2026_05_10-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HEYRAUD Damien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/05/2026

PRESENTS : Damien HEYRAUD - Franck BERIOUX - Franck BOUTIN - Roxanne CHANAT - Elise CHANTOING - David-Anthony SALVADOR - Laurence ISSERTINE - Chantal GERMAIN - Gautier MEUNIER - Céline SAHY - Antoine SUREAU - Corinne ESCOFFIER - Joaquim BARROS - Doriane WARLET - Olivier LAMPRE - Cathy LAURENT - Sébastien TERME - Régine ALBERICI - Sébastien SIMIONI - Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN.

ONT DONNE POUVOIR : Lucie DÉQUESNES (procuration à Elise CHANTOING) - Julien Edouard RANC (procuration à Gautier MEUNIER) - Noémie DUFRECHOU (procuration à Mickaël MORIN).

ABSENTS : -

Roxanne CHANAT a été désignée secrétaire.

N° 2026-05-10

CM du 20 mai 2026

Objet : adoption du règlement budgétaire et financier

Annexe 4 – projet de règlement budgétaire et financier

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023-07-01 du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2023 la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la Ville des Martres de Veyre, à compter du 1er janvier 2024,

Vu l'installation du nouveau conseil municipal le 20 mars 2026 nécessitant de voter un nouveau Règlement Budgétaire et Financier,

Vu le projet de Règlement Budgétaire et Financier présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages, décide :

- **d'adopter** le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville des Martres de Veyre.

Pour :	27
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 21 mai 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,
Damien HEYRAUD

* 63730 (P.5)

Le secrétaire de séance,

Roxanne CHANAT


Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le



ID : 063-216302141-20260520-DB_2026_05_10-DE